

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2025Date de convocation : 20 juin 2025Date d'affichage : 20 juin 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	21
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mmes Vanessa LECLERC, Françoise MONET, MM. Emmanuel JEAN-JACQUES, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carole MAUGER, Carol CHAIZE, MM. Olivier GANDRILLON, Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. Jean-Pierre ENJALBERT pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à Mme MAUGER, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, Mme Sonia YOT pouvoir à M. ROCHER, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Absents excusés : M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Martine DANIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe SEFRIN

N° DEL2025-067

OBJET : CREATION ET REGLEMENT DU COMITE DES SAGES

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente Enfance-Jeunesse réunie en date du 12 juin 2025,

CONSIDERANT la volonté d'instaurer une nouvelle instance de démocratie citoyenne tournée vers les séniors,

CONSIDERANT que le règlement du Comité des Sages est mis en place pour définir les objectifs du Comité des Sages, les conditions de participation, la composition du Comité des Sages, l'organisation des séances et réunions,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame Sylvie THOMAS-MALBEC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : ACTE la création d'une nouvelle instance de participation citoyenne nommé "Comité des Sages" ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à arrêter la liste des 10 membres et des 5 suppléants du Comité des Sages, en respectant la parité femmes/hommes, à l'issue de la campagne de recrutement, par appel public à candidatures ;

Article 3 : APPROUVE le règlement du Comité des Sages de la Ville de Saint-Prix ;

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire à signer le présent règlement du Comité des Sages de la Ville de Saint-Prix.

* * *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Céline VILLECOURT – Maire